



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

2018

- Toute demande d'aide « Apprentissage CNDS » doit faire l'objet d'un rendez-vous préalable avec le conseiller référent emploi dans son secteur (Cf coordonnées en annexe).
- Le présent document doit être fourni avec les pièces complémentaires au référent emploi avant les commissions emploi-apprentissage
- Une fois la demande validée par la commission emploi-apprentissage la demande de subvention emploi doit se faire par l'intermédiaire du site compte-association: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> Dans le titre de l'action il faut indiquer « Demande Apprentissage CNDS »
- Dates des commissions emploi-apprentissage : 29 mars / 7 juin / 30 aout

Pièces spécifique à joindre à la demande Apprentissage CNDS

- Le dernier Bilan (ou un relevé de compte bancaire en cas d'absence de bilan)
- 3 derniers** comptes de résultat approuvés en assemblée générale.
- Fiche de poste de l'apprenti

Lorsque le demandeur est un groupement d'employeurs, ce sont les structures utilisatrices qui doivent fournir ces documents.

Apprenti(e) : Monsieur Madame

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable : E-mail :

Structure employeur (Indiquer également les structures utilisatrices en cas de groupement d'employeurs):

Nom :

Téléphone : E-mail :

Maitre d'apprentissage : Nom Prénom

Adresse : Téléphone :

Tuteur : Nom Prénom

Qualification du tuteur

Fonction du tuteur

Structure d'accueil

Renseignements relatifs à la formation :

Formation :

Organisme de formation :

Période : du au

Renseignements relatifs au contrat d'apprentissage :

Période : du au

ATTENTION

σ Cette fiche ne concerne que les financements d'aide au développement de l'apprentissage.

σ Les aides seront proratisées en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage.

Je soussigné(e) [le représentant du club], sollicite une aide d'un montant de 2 000€ - 4 000€ pour la période : du au et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Visa et **cachet** du CFA

Date et signature employeur

Modalités de prise en charge :

Frais de Formation : La prise en charge des frais de formation dans le cadre de l'apprentissage est assurée par le CFA concerné.

En complément des aides au financement du salaire des jeunes du conseil régional, la DRD accorde une aide annuelle de 2 000 € pour les apprenti(e)s de 18 à 20 ans et de 4 000 € pour les apprenti(e)s de 21 à 30 ans.

Cette demande sera soumise à la commission emploi apprentissage du CNDS pour attribution.

RAPPEL :

L'aide se limite aux associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention

Seules les associations sportives éligibles au CNDS sont concernées par ces aides

Seuls les diplômes sportifs inscrits à l'annexe II-I de l'art L 212-1 du code du sport sont concernés

Coordonnées des référents emploi-apprentissage en Bourgogne Franche Comté :

DDCS Côte d'Or : Matthieu MOUSSERION : 03.80.68.30.96 / matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs : Laurent MONROLIN : 03 63 18 50 58 / laurent.monrolin@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura : Patrick EBEL : 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre : Ingrid FEVRE : 03 58 07 20 26 / ingrid.fevre@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône : Sébastien DAVAL : 03 84 96 17 21 / sebastien.daval@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire : Hervé DELACOUR : 03 58 79 32 48 / herve.delacour@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne : Corinne PINTENO : 03 86 72 69 73 / corinne.pinteno@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort : Michel GUEDOT : 03 84 58 86 94 / michel.guedot@territoire-de-belfort.gouv.fr

DRJSCS Bourgogne : Sébastien MAILLARD : 03 80 68 39 23 / sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr